

*Association agréée pour la Défense de l'Environnement
et de la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est*

ADELP

REUNION ORDINAIRE

11 avril 2018

Ordre du jour

- **Sydème :**
 - Demande au Préfet de la Moselle de la création d'une Commission de Suivi de Site ayant pour objet le SYDEME : *Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est. (04/02/18)*
 - Feu de cartons et des déchets issus de refus de tri à Ecotri (Sydème Sainte Fontaine) (18/03/18)
- Lidl Creutzwald: reconduction de la position de l'ADELP après une seconde demande de permis de construire (28/02/18)
- Devenir de la subvention datée de 2014 de l'ADELP au GECNAL (21/02/18)
- Téting sur Nied : fioul domestique dans les égouts (02/12/2017)
- Enquête publique Gaz de Couche Pontpierre-2: Avis et conclusion du Commissaire Enquêteur (30/12/17)
- Pollution de l'air :
 - Information alerte Atmo Grand Est au cours de cet hiver (janvier ,février et mars 17)
 - Mise en place d'un capteur analyseur de la pollution de l'air en Sarre (automne/17)

➤ **Sydème :**

- **Demande au Préfet de la Moselle de constitution d'une Commission de Suivi de Site ayant pour objet le SYDEME : *Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est.* 04/02/18 (demande déjà faite le 15 janvier 2014)**
- Feu de cartons et des déchets issus de refus de tri à Ecotri (Sydème Sainte Fontaine) 18/03/18

Nos arguments

- 380.000 habitants en Moselle-Est concernés
- mise en œuvre de procédés qui impactent à divers degrés l'environnement:
 - centres de tri,
 - collecte et transport, compostage, valorisation, épandage des boues, - incinération, méthanisation, échanges transfrontaliers...
 - accumulation d'amas de déchets triés
- déboires financiers et perte de crédibilité auprès des contribuables.
- Existence d'une CS pour les travaux de recherche de gaz de houille effectués par la Française de l'Energie.

Réponse de la Préfecture

Les installations du Sydème ne répondent pas aux conditions prévues par la code de l'Environnement pour la création de CSS:

- L'établissement doit être du type SEVESO seuil haut,
- Le centre de stockage doit être destiné à recevoir des déchets non inertes,
- L'installation d'élimination doit être réalisée sur demande d'une commune

Cependant ,le préfet a la possibilité de créer une commission dans certaines situations

mais cette possibilité ne doit pas conduire à multiplier leur nombre:
il en existe 17 en Moselle dont 4 en Moselle-Est.

Les installations de tri/transit/regroupement et valorisation des déchets (par broyage ,méthanisation ,compostage) ne sont pas des activités à enjeux génératrices d'impact important dans leur environnement.

Pour l'ensemble de ces motifs ,je n'envisage pas de créer une CSS pour les installations du SYDEME

Dernière minute !

Le procureur de la République de Sarreguemines a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire concernant la gestion controversée du Syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est (Sydeme).

Enquête confiée à la division économique et financière du Service régional de police judiciaire de Strasbourg.

Le Sydeme a fait l'objet d'un signalement de l'association Anticor et d'un rapport de la chambre régionale des comptes (CRC).

➤ **Sydème :**

▪ Demande au Préfet de la Moselle de constitution d'une Commission de Suivi de Site ayant pour objet le SYDEME : *Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est.*
04/02/18 (demande déjà faite le 15 janvier 2014)

▪ **Feu de cartons et des déchets issus de refus de tri à Ecotri (Sydème Sainte Fontaine) 18/03/18**



**Une centaine de balles de carton entreposées à l'extérieur sur une aire de stockage, chacune pesant 400kg, et malgré un mur de séparation des déchets (sacs orange) issus de refus de tri ont également brûlé partiellement!
On ne connaît pas l'origine du sinistre!**

Le
Lorrain



Le Républicain
Lorrain



Le Républicain
Lorrain

Le Républicain
Lorrain

Lidl Creutzwald:

Reconduction de la position de l'ADEL
(opposition de permis de construire)
après une seconde demande du distributeur.

La SNC Lidl projette ,en 2015, de construire un nouveau commerce en périphérie à Creutzwald (rue de Grenoble presque en face du magasin vert) en remplacement de celui qui existe actuellement ,rue de la Gare . Cela en déboisant le peu de forêt classé en ZNIEFF!



Lidl Neuland

Lidl Nouveau

4 Rue de Grenoble,
57150 Creutzwald

Historique de l'affaire LIDL

Le 27 juillet 2015 la société LIDL a initialement déposé, une demande de permis de construire pour un bâtiment à usage commercial devant comporter une surface de vente de 1 421 m².

La **Commission départementale d'aménagement commercial** avait émis le 5 janvier 2016 un **avis favorable** contrecarré par la **Commission nationale d'aménagement commercial** qui avait émis le 28 avril 2016 **un avis défavorable** au projet empêchant la délivrance du permis de construire.

« ... au vu de *l'imperméabilisation des sols*, sur le doute de la légalité du défrichement associé car partiellement en *zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique*, sur le *risque lié aux inondations au vu de l'affleurement de la nappe*, sur l'artificialisation des sols , ... »

La **SNC LIDL a alors déposé**, le 6 juillet 2016, **une seconde demande de permis de construire**, pour une surface de vente de 999 m² et une surface de plancher de 2530 m² **permis validé** le 22 décembre 2016.

Suite à un **recours de l'ADELP** au Tribunal administratif, appuyé d'un courrier du Président de la CNAC, le **maire de Creutzwald a retiré son permis** le 20 mars 2017.

A la date du 07/03/17 ,la CNAC adresse un courrier au T.A de Strasbourg en apportant son soutien à l'ADELP.

La CNAC dénonce la pratique de la société LIDL qui consiste par une stratégie de contournement de la loi à passer outre les avis défavorables de la CNAC.

Le 13 novembre 2017, le même maire accorde un nouveau et même permis ..déposé par la SNC LIDL dans les mêmes conditions.

L'ADELP engage toutes poursuites utiles devant les juridictions compétentes en vue d'annuler le nouveau permis de construire n° PC 057 160 17 C0031 du 13 novembre 2017 autorisant la construction par la SNC LIDL d'un bâtiment à usage commercial d'une surface de vente de 987 m²
et de mandater le Vice-Président, membre du comité directeur, pour la représenter en justice conjointement ou séparément, avec l'assistance éventuelle d'un avocat et, au besoin, pour interjeter appel et si nécessaire, se pourvoir en cassation ou en conseil d'état si les intérêts de l'ADELP étaient méconnus.

Stratégie de LIDL :

1ère étape:

Demande de PC valant d'autorisation d'exploitation commerciale pour une surface de vente supérieure à 1000m².

La CNAC émet un avis défavorable sur les conditions du projet.

Le maire ne peut alors valider le PC valant d'autorisation commerciale.

2ème étape:

L'enseigne dépose une demande de PC à la mairie du lieu sans autorisation d'exploitation commerciale mais avec une surface de vente réduite (provisoirement) à moins de 1000m².

Le maire accorde généralement ce permis!

3ème étape:

L'enseigne dépose une demande d'autorisation d'extension de la surface de vente (plus facile à obtenir) !

Conclusion :

LIDL passe le refus de la CNAC de voir implanter le supermarché dans les conditions du projet.

Faits précédents : Côte d'Or ; Calvados ; Vosges; Ariège ,Tarn

Réunion du 28 février 2018 en Mairie de
Creutzwald :
Représentants de Lidl , Mairie, ADELP et GECNAL

L'ADELP reste sur sa position en maintenant sa position de s'opposer au projet de la construction du nouveau magasin .

Raisons évoquées:

- Malhonnêteté intellectuelle de la SNC LIDL qui par ses procédés cherche à contourner les lois **pour obtenir gain de cause.**
- Destruction d'une zone protégée d'appellation ZNIEFF
- Désertification du centre ville

21/02/18

Utilisation de la subvention de 31000 € accordée par l'ADELP au
GECNAL en 2014

GECNAL:
Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en
Lorraine

*Remerciements du Président Jean-Baptiste Lusson
à tous les membres de l'ADELP pour leur aide !*

1 - 05/12/ 1014

1068 €

Confection d'une haie en Bruyères à l' étang Escherbruch à Ham-sous-Varsberg

Amélioration du camouflage d'un observatoire à oiseaux à Ham-sous-Varsberg autour de l'étang de l'Escherbruch:

C'est un Espace Naturel Sensible du département de la Moselle.

2 - 27/032015 7041,60 €

**Amélioration de l'étanchéité d'une mare
pour le Crapaud vert et le Triton alpestre
à Oderfang au centre équestre de Saint Avoild**

3 - 22/04/2015

5500€

**Achats de terrains par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
participation du GECNAL à la hauteur de 5500€**

Acquisition de terrains dans le secteur de Porcelette et Ham-sous-Varsberg
pour la protection de deux fougères dites protégées :

le Botryche lunaire



et

le Botryche à feuilles de matricaire



4 - 5 - 6 17/11/2016-23/12/2016-31/08/2017 1200 € -2340 € -1080 €

Entretien des mares en forêt de Zang et Entretien des mares « lignes électriques »

« Entretien de mares et d'habitats terrestres d'amphibiens : vidange des mares à amphibiens (avec une motopompe thermique) pour éliminer les poissons (introduits par l'homme) qui sont des prédateurs de larves d'amphibiens (têtards) et du Pélobate brun en particulier ».

« On a aussi fauché des landes sous les lignes électriques pour maintenir un milieu ouvert favorable à de nombreuses espèces..

...grâce à l'argent avancé, on a pu obtenir une subvention équivalente à la dépense...

c'est donc grâce à l'argent que vous nous avez versé que l'on peut faire des demande de subventions... merci à vous » !



7 - 11/09/2017

192,60 €

Creutzwald:

Mis en place de protections contre le Castor aux abords de la Bisten.

« Un Castor solitaire faisait en effet des dégâts dans un verger.
On a donc installé du grillage chez un particulier ».

« Il nous reste encore un solde de 11377,80 € »

02 /12/2017

Téting sur Nied : fioul domestique dans les égouts

Républicain Lorrain: 500 litres de fuel dans le réseau d'assainissement

Cinq cents litres de fuel se sont répandus dans le réseau d'assainissement de Teting-sur-Nied provoquant des odeurs nauséabondes dans la commune.

La fuite d'hydrocarbure provenait d'une habitation ,
son propriétaire était en train de procéder à un transfert de fuel
d'une citerne à l'autre:

une grosse partie du liquide s'est mélangée aux eaux usées
qui sont dirigées vers la station de relevage de la commune,
avant d'être envoyés à la station de traitement de Faulquemont

Responsabilité ? Plainte?

Pollution de l'air :

- Information alerte Atmo Grand Est au cours de cet hiver (01-02-03 /18)
- Mise en place d'un capteur analyseur de la pollution de l'air en Sarre (automne 2017)

Pollution de l'air :

▪ **Information alerte Atmo Grand Est au cours de cet hiver
(01-02-03 /18)**

▪ Mise en place d'un capteur analyseur de la pollution de l'air en Sarre (automne 2017)

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Particules PM10 - Type: Combustion

Description épisode

- ❑ **Pollution de type « Combustion » particules PM10 carbonée (issues de combustion de chauffage et/ou de moteurs de véhicules)** souvent associé à des niveaux d'oxydes d'azote également élevés, notamment en proximité des axes routiers
- ❑ **Dispersion est défavorisée par des conditions météorologiques stables.** Il se produit le plus souvent durant la saison hivernale et est amplifié en cas d'inversion thermique.

Messages sanitaires de l'Agence Régionale de Santé pour les particules fines

Populations sensibles :

- ✓ Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords.
- ✓ Evitez les gros efforts ainsi que les activités physiques et sportives intenses (autant en plein air qu'à l'intérieur)
- ✓ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) :prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin

L'Agence Régionale de Santé rappelle l'impact de la pollution de l'air sur la santé:

- ✓ Intoxication à long terme(niveaux de pollutions moyens, observés sur plusieurs années): cancers et réduction de l'espérance de vie.
- ✓ Intoxication aiguë (niveaux de pollutions importants, observés sur un durée courte): augmentation de divers symptômes (respiratoire ou cardiovasculaire) et affecter plus particulièrement les personnes sensibles.

Pollution de l'air :

- Information alerte Atmo Grand Est au cours de cet hiver (01-02-03 /18)
- **Mise en place d'un capteur analyseur de la pollution de l'air en Sarre (automne 2017)**

Bürgerinitiative misst erhöhte Feinstaub-Werte

L'initiative citoyenne mesure des niveaux de poussières atmosphériques à la hausse



Die Chemieplattform in Carling – Verursacher der schlechten Luft?

Artikel von: RALPH STANGER veröffentlicht am 12.03.2018 - 21:41 Uhr

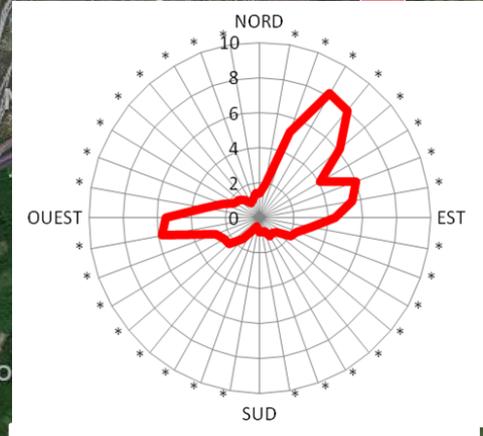
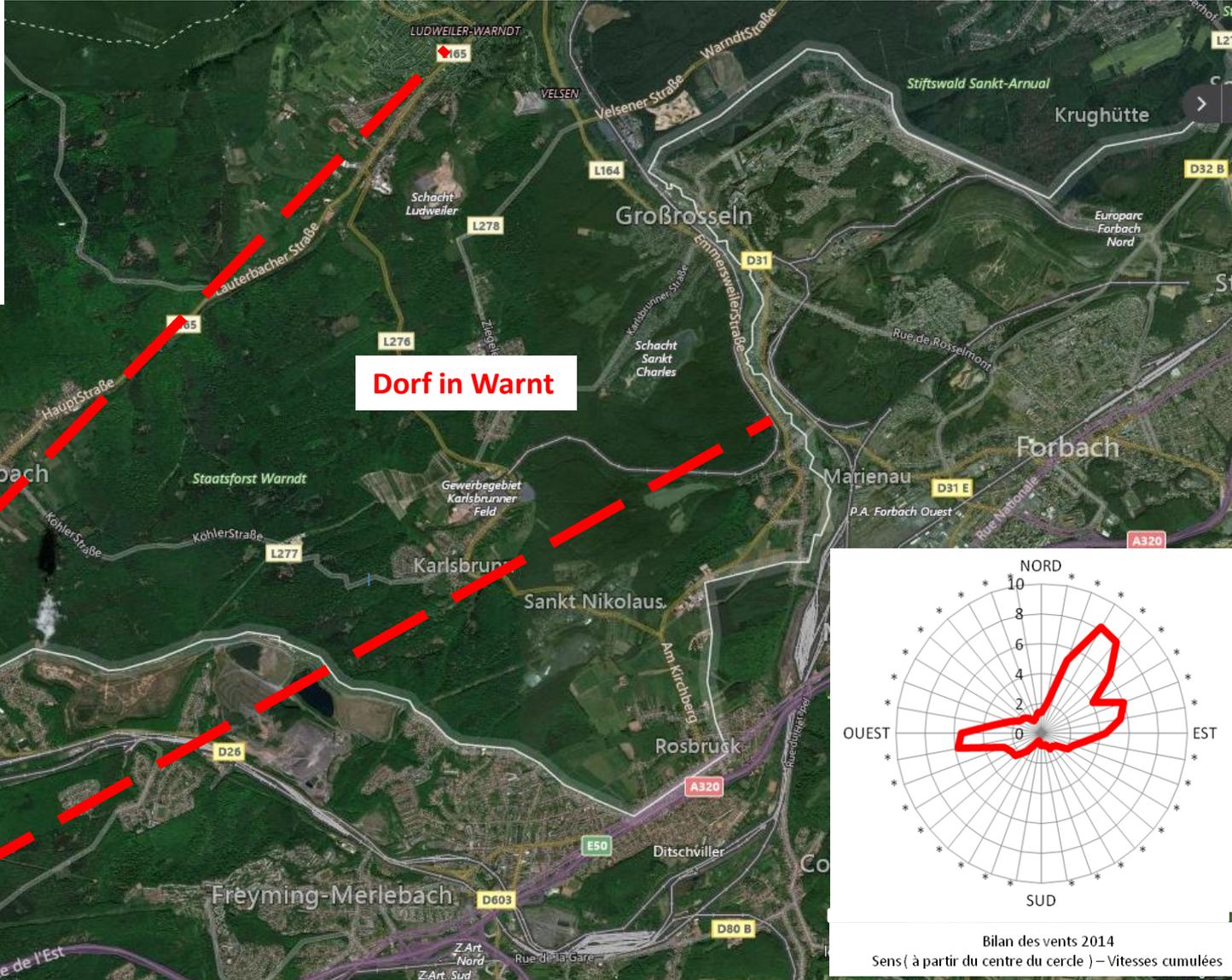
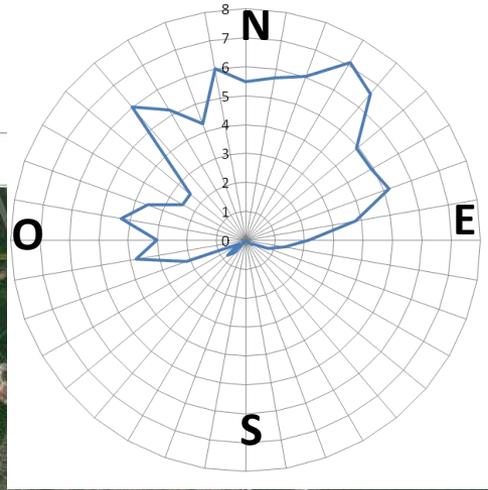
Großrosseln/Carling – Sie trauen den offiziellen Luftwerten nicht. Deshalb hat die Bürgerinitiative „Saubere Luft für die Warndtgemeinden“ im Herbst ein eigenes Messgerät angeschafft .

La plate-forme chimique à Carling - cause du mauvais air?

Article de: RALPH STANGER publié le 12.03.2018 - 21:41

Großrosseln / Carling - Ils ne font pas confiance aux valeurs atmosphériques officielles. Par conséquent, l'initiative citoyenne «Un air plus propre pour la communauté du Warndt » s'est équipée, en automne dernier, d'un capteur – analyseur de polluants atmosphériques.

Durée en % du sens du vent - 2014



Bilan des vents 2014
Sens (à partir du centre du cercle) – Vitesses cumulées

Plate forme chimique
de Carling

**mesures faites par l'association
« Air propre pour les communes du Warndt ».**

Cette association a depuis l'automne dernier un capteur qui mesure les poussières fines en Sarre à Dorf in Warnt

Ils ont mesuré des valeurs qui dépassent souvent le seuil d'alerte qui est de 50 microgrammes/m³ :
(entre 60 et 80 en moyenne journalière ainsi que des pics jusqu'à 160 µg/m³).

Ils ne font plus confiance aux relevés de la plate-forme et déplorent le retrait pur et simple de plusieurs capteurs en France !



Seit Herbst 2017 in Betrieb: die Messstation der BIFoto: Thomas Wieck

[En exploitation depuis l'automne 2017: la station de mesure de BI-Saubererluft](#)

Enquête publique Gaz de Couche Pontpierre-2
du 25 septembre 2017 au 27 octobre 2017 inclus :

Avis et conclusion du Commissaire Enquêteur

Département de la Moselle

Commune de Pontpierre

ENQUETE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation présentée par la Société Française de l'Energie dans le cadre de travaux miniers sur permis **exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Bleue Lorraine »**, sur le territoire de la commune de Pontpierre relatifs aux forages dénommés Pontpierre-2

Demandeur : Société Française de l'Energie

Remarques du Commissaire enquêteur

La Française de l'Énergie s'est voulue **transparente et rassurante** sur de nombreux points liés à la maîtrise des technologies de forage et des précautions prises pour éviter toute pollution.

Elle a **valorisé énormément les intérêts du projet** (création d'emplois directs et indirects, gains financiers pour les collectivités locales, les opérateurs de gaz, les entreprises et les consommateurs locaux, réduction de l'empreinte carbone).

Néanmoins, elle n'a pas répondu à certaines questions ou de manière vague quand les sujets lui étaient défavorables (émissions de gaz à effet de serre, besoins en eau pour produire du gaz, impact de la future "Loi Hulot" sur ses activités, type de gaz exploité...).

On a ainsi le sentiment que tous les aspects négatifs du projet sont occultés délibérément par le pétitionnaire.

En conclusion :

Par ces motifs, j'émet UN AVIS DEFAVORABLE

A la demande d'autorisation présentée par la Société Française de l'Énergie dans le cadre des travaux miniers sur permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « permis de Bleue Lorraine », sur le territoire de la commune de Pontpierre relatifs aux forages dénommés Pontpierre-2.

Metz, le 30 décembre 2017

Delphine THIRY

Commissaire enquêteur

FIN